M-1442

Motion du 16 mai 2019 de Mmes et MM. Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Charles Lathion, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Jean-Luc von Arx, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Emmanuel Deonna: «Profitons de nos parcs, protégeons nos enfants!»

(ainsi amendée en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 16 janvier 2024, dans le rapport M-1442 A)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'en matière de cancer de la peau, la Suisse est un mauvais élève parmi les pays européens. Elle est considérée comme un «pays à risque élevé»: chaque année, environ 25 000 personnes sont atteintes de formes agressives de la maladie;

- que les enfants, dont les mécanismes naturels d'autoprotection ne sont pas encore entièrement développés, sont plus sensibles aux risques environnementaux que les adultes;

- que l'exposition solaire au cours de l'enfance et de l'adolescence créent les conditions favorables à l'apparition d'un mélanome ou d'un autre cancer cutané au cours de la vie;

- qu'ainsi les cellules cutanées endommagées par chaque exposition excessive au soleil demeurent. Ainsi, les coups de soleil attrapés à un jeune âge multiplient par deux à trois le risque de développer un cancer de la peau;

- que l'ombre est la meilleure protection solaire pour nous protéger des rayons UV;

- que plusieurs places de jeux en Ville de Genève, notamment des pataugeoires et des bacs à sable, ne disposent d'aucun espace ombragé;

- qu'avec la multiplication des périodes de fortes chaleurs, les onze pataugeoires de la Ville sont de plus en plus fréquentées par les jeunes enfants qui souhaitent s'y rafraîchir;

- que les aspects de prévention contre la surexposition au soleil devraient dès lors être considérés par les collectivités publiques lors de l'élaboration de projets d'aménagement;

- que des exemples d'aménagement permettant la création de zones ombragées (toiles anti-UV, pergolas végétales) existent dans d'autres villes

suisses, notamment en Suisse allemande (par exemple à la pataugeoire publique de Marzili à Berne);

- qu'il s'agit d'une préoccupation majeure d'une majorité de parents et que différentes pétitions ont été lancées (par exemple en 2010 pour la pataugeoire des voies couvertes de Saint-Jean et en 2019 pour la pataugeoire du parc de La Grange);

- que les espaces de loisirs et de jeux à ciel ouvert fréquentés par les familles contribuent à la cohésion sociale;

- que les zones ombragées font cruellement défaut dans des nouveaux parcs en particulier (parc Hentsch),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à identifier les parcs où les zones ombragées manquent et à proposer au Conseil municipal des aménagements permettant de créer de tels espaces;

- à réaliser rapidement des aménagements permettant de créer des zones ombragées dans les espaces de jeux les plus exposés de la Ville de Genève (pataugeoires et bacs à sable notamment);

- à s'assurer que toutes les nouvelles places de jeux, qu'elles soient dépendantes du SEVE ou du Service des écoles, disposent d'ombrage adéquat, planifié et budgétisé dès leur conception.